Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

LIVRET 2020

Suite au Conseil d'Administration décisionnaire du 25 mai 2020 et de l'Assemblée Générale du 23 avril 2021

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

Chasse & Environnement en Côte-d'Or

SOMMAIRE

Présentation de vos interlocuteurs

Le rapport moral du Président

Le rapport d'activités

Le rapport financier

Le rapport général du Commissaire aux Comptes

Les comptes annuels au 30 juin 2019

Les comptes de résultat au 30 juin 2019 : fonctionnement et dégâts

L'annexe aux états financiers

Le rapport spécial sur les conventions réglementées

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 13 avril 2019

Le budget 2020/2021

Les résolutions mises au vote

Propositions pour vos cotisations 2020/2021

PRÉSENTATION DE VOS INTERLOCUTEURS

Saison 2019-2020

Le Bureau

- **M. Pascal SECULA** Président
- **M. Michel CHALUMEAU** Vice-président
- **M. Dominique RIGAUD** Vice-président
- **M. Michel MONOT** Secrétaire Fédéral
- **M. Jean-Philippe SANZ** Trésorier
- **M. Yves LAMBERT** Trésorier-adjoint

Autres Administrateurs

- **M. Henri BORDET**
- **M. Bernard DUGIED** *coopté au CA du 15/11/2019, sous réserve de ratification de la prochaine AG*
- **M. Gabriel HENNEQUIN**
- **M. Michel JACQUINOT** *démission en date du 1er/08/2019 (date de réception FDC21)*
- **M. Gérard MUTIN**
- **M. Dominique NAULOT**
- **M. Grégory NAVARRE**
- **M. Stéphane PIGUET**
- **M. Alain ROUSSEAU**
- **M. Bernard SIRDEY**

Les Permanents fédéraux

- **M. Fabrice AUBERT** Directeur
- **Mme Elena HINGER** Responsable Administratif Dégâts
- **Mme Fanny BUERICK** *(démission au 30/11/19)* Secrétaire Administrative Dégâts de gibiers
- **Mme Laurie FORQUET** *(embauche le 16/12/19)* Secrétaire Administrative Dégâts de gibiers
- **Mme Magali ROUX** (*CDD été*) Opératrice de saisie (Assistante Dégâts)
- **Mme Béatrice MONNET** Responsable Administratif et Financier
- **Mme Céline SIMON** Hôtesse d'accueil – Secrétaire polyvalente
- **Mme Julia VEILLET** Assistante Comptable et Administrative
- **Mme Alexia BALAGUER** (*CDD été*) Opératrice de saisie (Guichet Unique)
- **Mme Noëlle MARTHOUD** (*CDD été*) Opératrice de saisie (Guichet Unique)
- **Mme Emilie LEONARDI** Chargée de Communication
- **M. Stéphane JAILLY** Responsable Petit Gibier – Formations
- **M. Jean-Luc JOBLIN** Responsable Grand Gibier & Technique Dégâts
- **Mme Anaïs CHEVOT** Assistante Technique
- **Mme Claire DOUSSET** *(embauche le 10/02/2020*) Secrétaire Administrative Plans de chasse
- **M. Maxime COPPERE** Technicien Cynégétique – Petit Gibier
- **M. Stéphane MAÎTRE** Technicien Cynégétique – Grand Gibier
- **M. Julien SERE** Technicien Cynégétique – Grand Gibier
- **M. Marc MASSONNAUD** *(démission le 29/02/20)* Agent technique Prévention Dégâts
- **M. Baptiste MEILLER** *(fin de CDD le 31/01/2020)* Agent technique Prévention Dégâts
- **Mme Pauline LOREAU** *(embauche le 09/03/20)* Agent technique Grand Gibier et Prévention
- **M. Cyril PARDON** Agent Technique – Petits Gibiers
- **M. Théo VANNESSON** *(CDD depuis le 01/09/19)* Apprenti

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Comme cela est rappelé dans le rapport d'activité présenté par notre secrétaire fédéral, la réforme de la chasse est bien l'élément majeur de notre saison fédérale !

Au-delà du nombre et de la répartition de nos adhérents, c'est l'ensemble des flux financiers entre les FDC, les FRC et la FNC qui ont changés, renforçant par la même occasion, toutes nos instances.

Mais la réforme ne s'arrête pas là. Elle comprend également le transfert de certaines missions qu'assumaient jusque-là l'État, à savoir la gestion des ACCA et des Plans de Chasse. C'est bien évidemment ce dernier point qui représente une nouvelle charge importante, puisque cela a nécessité une embauche à temps plein.

Sur un plan cynégétique la saison s'est plutôt bien déroulée avec un nombre départemental record de sangliers prélevés. En espérant que cela fera baisser le volume des dégâts agricoles à indemniser ! Cela semble se confirmer avec une diminution sensible du nombre de dossiers mais atténuée par l'apparition de gros dossiers. Il faut donc continuer d'agir sur certains points noirs existants et à venir.

Sur ces 8 dernières années le volume euros dégâts a baissé d'environ 1 Million, alors que les populations de sangliers et leurs prélèvements ont progressé de 50 %. Ce très bon résultat est le fruit du travail des chasseurs sur le terrain à la chasse, mais également en prévention et protection des cultures sur le reste de l'année.

C'est pour cela que le Conseil d'Administration propose dans son budget 2020/2021 d'utiliser une partie des fonds associatifs à hauteur de 300 000 euros afin d'équilibrer le budget, mais également afin de réduire de façon significative le montant départemental de la redevance hectares.

Enfin je ne peux pas terminer ce rapport moral sans vous parler de la fin de notre saison cynégétique qui s'est terminée brutalement à la mi-mars du fait du contexte sanitaire Covid19. Nous avons réussi à réaliser 5 des 6 réunions de secteurs avant de rentrer dans un confinement paralysant toutes activités humaines.

Je souhaite donc en conclusion remercier et féliciter l'ensemble du personnel de notre Fédération qui pendant cette période, soit en télétravail soit en venant travailler sur le site de la Maison de la Chasse et de la Nature à Norges-la-Ville, a parfaitement assuré la continuité du service auprès des chasseurs, des agriculteurs (merci aux estimateurs), et de l'Administration.

Grâce à ce travail exemplaire la saison de chasse 2020/2021 pourra bien commencer début juin!

Merci de votre attention.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

LA CHASSE EN COTE-D'OR ET LA SÉCURITÉ

La réforme de la chasse et les validations

Une réforme globale d'une ampleur inédite s'est initiée en France, depuis la loi du 24 juillet 2019, abaissant le coût du permis de chasser au niveau national de 400 à 200€. Cette réforme entérine la disparition des validations bi-départementales ainsi que les communes limitrophes. La répartition de nos adhérents a donc changé : 4.357 validations nationales au 30/04/2020 contre 672 l'année passée ont été enregistrées, soit une hausse de +548%.

De ce fait, les autres validations ont enregistré une baisse : - 44% pour les validations départementales et - 81% pour les validations temporaires.
Le nombre de nouveaux chasseurs quant à lui reste stable (216 nouveaux chasseurs au 30/04/2020). Le nombre total de validations au 30 avril 2020 s'élève à 10.819.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

L'application du 2ème schéma couvrant la période 2014-2020 prendra fin le 11 septembre 2020 et sera prolongée de 6 mois afin de permettre à la fédération de mener à bien son projet d'écriture du 3ème SDGC.
Depuis février 2019, les commissions fédérales se sont réunies pour réaliser un état des lieux du schéma 2014-2020.

SUIVI ET GESTION DES POPULATIONS DE GIBIERS

La gestion de la grande faune : Bilan par espèce.

En ce qui concerne le **sanglier**, **22.443 bracelets** (hors parcs) ont été attribués au total pour la saison 2019-2020.
Cette saison a été marquée par une très forte mobilisation des chasseurs dès le 1er juin pour la prévention des dégâts de sangliers aux cultures. 92 autorisations de chasse en battue anticipées ont été délivrées.
A la veille de l'ouverture au bois, 796 sangliers (soit +70% par rapport à la saison précédente) avaient été prélevés.
Au final, près de 4.000 bracelets de sangliers ont été réattribués sur la saison. La disposition tarifaire incitative à 10€ à compter de décembre a montré son efficacité. La réalisation sur la campagne 2019-2020 est de 17.320 sangliers.

Concernant les **chevreuils**, nous avons atteint **13.452** attributions, pour 10.854 individus prélevés, à l'image de la saison dernière.

Quant aux **grands cervidés** : **1.462** grands cervidés ont été attribués. Les réalisations sont toujours faibles sur certaines UG : notamment l'UG 2 (Châtillonnais) et l'UG 4 (Cîteaux-Seurre). Sur l'UG 9, Montagnes et Grolles, les réalisations sont hétérogènes. Enfin, le plan de chasse a été réalisé à hauteur de 74%, soit 1.080 animaux.

Les dégâts et leur prévention.

La chasse à l'affût et/ou en battue anticipée a permis de réduire de plus de 30% le nombre des demandes d'intervention des Lieutenants de Louveterie. Pour lutter contre les dégâts, ce sont également 237 km de clôtures qui ont été vendues aux chasseurs sur la campagne 2019-2020.
L'agrainage dissuasif et la mise en place de cultures à destination des grands cervidés sont également des moyens de prévention.
Malgré ces efforts, les dégâts restent importants dans le département pour la saison cynégétique 2019-2020.
Pour la campagne en cours (soit 2019/2020), nous sommes à 1.327 dossiers de demandes d'indemnisation dégâts au 28 février, contre 1.521 l'année dernière soit une baisse de 12,8%.
La baisse enregistrée cette année s'explique par une baisse des dégâts sur semis de céréales.
A noter cependant que les dégâts imposés par les sangliers sur prairie restent importants.

Petit gibier, migrateurs et espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

En 2019/2020, 208 communes étaient soumises à un plan de gestion petit gibier (lièvre, faisan et perdrix) soit 30 % des communes du département.
116 communes sont concernées pour le suivi du lièvre. L'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) départemental est de plus de 2,5 lièvres en 2020 soit le plus haut niveau depuis 2016.
Concernant le Faisan commun, le projet de repeuplement avec des faisans de souche sauvage a permis en 2019, de réintroduire plus de 3.500 faisandeaux sur les territoires.

Aménagements du territoire et habitats.

Pour la saison 2019-2020, 98 ha de jachères ont été mis en œuvre sur le département. Ce type d'aménagement est bénéfique pour l'ensemble de la petite faune de plaine. La fédération, en partenariat avec la coopérative Bourgogne du Sud, finance chaque année des Cultures Intermédiaires Piège A Nitrate dans le Sud du département. En 2019, 750 ha ont été subventionnés.

Surveillance sanitaire

Dans la cadre du réseau SAGIR, sur la campagne 2019-2020, les permanents de la FDC ont collecté 5 sangliers qui ont été analysés par le laboratoire départemental d'analyse vétérinaires. Ces cadavres ont tous fait l'objet d'une recherche de Peste Porcine Africaine et Tuberculose Bovine. Toutes les analyses se sont avérées négatives.
Sur le plan de la Tuberculose bovine, la situation continue de s'améliorer en Côte-d'Or. Le dernier cas sur sanglier a été recensé sur la campagne 2018-2019.
En ce qui concerne les populations de petit gibier, dans le cadre du réseau SAGIR ont été collectés : 8 lièvres, 1 lapin, 3 tourterelles turques, 1 renard. Soit 13 collectes sur la saison 2019-2020.

LES FORMATIONS

Examen du permis de chasser

En 2019, 215 candidats ont obtenu leur permis de chasser à la fédération des chasseurs de Côte-d'Or. Le taux de réussite était de 72,6 %.

Les autres formations fédérales

La Fédération organise d'autres formations à destination de ces adhérents : cela représente en 2019, 15 sessions de formations et 231 personnes formées.

COMMUNICATION-INFORMATION-EVENEMENTS

Un plan de communication a été mis en place sur une durée de 3 ans pour informer sur nos pratiques et faciliter l'accès à l'information.
De nombreux outils numériques sont utilisés : page facebook, campagnes sms, emailings. Le site internet a connu une fréquentation de 139.959 visiteurs en 2019 et nous disposons d'une fiche Google Map consultée par 88.585 internautes.

La FDC21 souhaite être de plus en plus présente sur les fêtes, foires et salons. En 2019, elle a organisé ou participé à 10 événements dont les Rencontres Saint-Hubert Départementales et Régionales, la Foire de Montbard, la Fête de la Nature et du Chien et la Journée Venaison à la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon.

EDUCATION A LA NATURE

La sensibilisation à l'environnement est une priorité pour notre fédération qui intervient déjà dans les écoles et centres de loisirs pour transmettre son expérience et ses connaissances. 70 enfants ont déjà bénéficié de nos

animations en 2019. Nous développons également notre présence sur des événements comme les Récideau, en mai 2019 à Alésia qui nous ont permis de sensibiliser 550 scolaires.
Conformément à la décision d'AG du 13 avril 2019, le 2ème volet des aménagements du site de la Maison de la Chasse et de la Nature prend forme avec le réaménagement de notre hall d'accueil et des espaces extérieurs.

RAPPORT FINANCIER
AU 30 JUIN 2019

L'exercice 2018/2019 a été marqué par des dégâts en hausse importante à 1 541 K€ contre un budgété de 800 K€ et un réalisé sur N-1 de 901 K€.

Les autres charges sont maîtrisées alors que les recettes ont connu une dynamique positive avec une recette bracelets sangliers plus forte que budgétée.

Vous trouverez ci-annexés :

- Les états financiers complets,
- Le détail des activités fonctionnement d'une part, et dégâts d'autre part,
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- Les budgets 2020/2021

Comptes de l'association

Les comptes 2018/2019 de votre Fédération présentent un **excédent de 167 156 €** pour un budget à l'équilibre.

L'excédent trouve son origine dans :

- Un résultat de l'activité dégâts qui est un déficit de 548 064 € (excédent de 93 644 € pour N-1), en lien avec la forte hausse des dégâts, des recettes légèrement supérieures au budgété et des frais en baisse.
- Un résultat de l'activité fonctionnement qui est un excédent de 715 220 € d'une part grâce à la plus-value de cession de l'ancien siège de 576 396 € et d'autre part en raison de dépenses bien maîtrisées et de produits annexes pour 42 485 €.

En ce qui concerne le bilan, ce dernier reste solide avec des capitaux propres en hausse à 6 346 395 €, une trésorerie globale (placée + disponible) de 7 405 722 € pour un endettement de 1 736 842 €.

Budget 2020/2021

Le budget dégâts 2020/2021 prend en compte une hausse des indemnisations qui passe de 1 060 K€ à 1 300 K€ avec une maîtrise des vacations estimateurs.

Côté recettes, on constate d'une part la poursuite de la baisse du timbre départemental « grands gibiers » pour 28 500 €, en lien avec l'érosion du nombre de chasseurs (environ 2,5% par an) et d'autre part la diminution de la contribution des territoires à 235 900 € contre 638 600 € en N-1, en lien avec la nouvelle méthode de calcul du coût « massif sanglier » (prix bracelet + contribution territoriale). Le tout se solde par un budget dégâts déficitaire de 511 300 €.

Le budget « recettes fonctionnement » bénéficie comme en 2019/2020 de la contribution financière FNC Réforme Chasse pour 196 400 €, outre l'augmentation des cotisations fédérales essentiellement due à la nouvelle répartition entre les validations nationales (cotisations = 95€) et les validations départementales (cotisations = 70€), en lien avec la réforme de la chasse et au passage du permis national à 200€.

Le budget « dépenses fonctionnement » est globalement stable sans évolution notable. Le budget fonctionnement ressort ainsi en excédent de 211 300 €.

Il vous est donc proposé de voter un budget global 2020/2021 en déficit de 300 000 €, imputé sur les fonds associatifs.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Aux membres,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE-D'OR » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fédération à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Je me suis assurée du respect des principes énoncés dans la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe concernant la comptabilisation des dégâts de gibiers et de leur cohérence par rapport aux réalisations des mois qui ont suivi la clôture de l'exercice.

4 - Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

De par l'état d'urgence sanitaire prononcé le 30 janvier 2020 et les mesures gouvernementales prévues le 14 mars 2020 pour réduire les contacts et les déplacements, l'Assemblée générale devant se prononcer sur l'approbation des comptes au 30/06/2019 de votre Fédération n'a pas pu se tenir dans les délais habituels.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilité de la direction et des personnes constituant la gouvernance de votre Fédération relatives aux comptes annuels

Il appartient aux dirigeants d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de, systématiquement, détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'activité et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontaine-les-Dijon, le 9/04/2021
Le commissaire aux comptes

Marie-France PERRIN
Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de Dijon

André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

Etats de synthèse au 30/06/2019

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR

EURO

BILAN ACTIF ASSOCIATION

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 30/06/2019	Net au 30/06/2018
* ACTIF IMMOBILISE				
Immobil. incorporelles				
Frais financiers à amortir	-		-	-
Déficits à amortir	-		-	-
Trav.entretien modernisation	-		-	-
Droit au bail	-		-	-
Autres immob.incorporelles	69 040	68 035	1 005	2 736
Immobil. corporelles				
Terrains	235 841	31 399	204 442	212 105
Constructions Dijon	1	-	1	24 155
Constructions Norges	3 115 095	374 584	2 740 511	2 869 560
Constructions / sol d'autrui	77 313	31 671	45 642	44 798
Installations techniques	234 947	217 707	17 240	17 842
Matériel & mobilier services	-	-	-	-
Autres immobilisations corp.	346 650	271 030	75 619	98 730
Immob. corporelles en-cours	46 632	-	46 632	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobil. financières				
Participations & créances rat	-	-	-	-
Créances rat.à participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financ	5 607 139	-	5 607 139	4 104 933
Actif immobilisé Total	9 732 657	994 426	8 738 231	7 374 859
* ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvis.	89 382	-	89 382	47 984
En-cours	-	-	-	-
Produits intermédiair.& finis	-	-	-	-
Avances & acomptes /commandes	-	-	-	-
Créances de fonctionnement				
Clients	1 233 607	-	1 233 607	1 047 519
Fournisseurs débiteurs divers	202	-	202	135
Créances Fiscales & Sociales	10 418	-	10 418	10 354
Personnel avances	183	-	183	183
Débiteurs divers	7 798	-	7 798	58 794
Etat Investissement	-	-	-	-
Etat Fonctionnement	-	-	-	-
Divers				
Créances diverses	5 313	-	5 313	21 531
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	1 798 583	-	1 798 583	2 383 799
Charges constatées d'avance	109 482	-	109 482	118 072
Actif circulant Total	3 254 969	-	3 254 969	3 688 370
* DEFICIT A RECUPERER				
Déficit de l'ex. à récupérer				
* CHARGES A REPARTIR /EX.				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL ACTIF			11 993 200	11 063 228

André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

Etats de synthèse au 30/06/2019

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR

EURO

BILAN PASSIF ASSOCIATION

	Net au 30/06/2019	Net au 30/06/2018
* FONDS PROPRES		
Fonds dotation sans dr.rep.		
Fonds de dotation sans dr.rep	1 142 334	1 142 334
Fonds dotation avec dr.rep.		
Valeur d'apport biens non aff	-	-
Valeur d'apport biens affect.	-	-
Fonds trésorerie sous contrat	-	-
Subventions d'investis. s/c.	-	-
Résultats cumul. à reporter		
Résultats cumulés à reporter	4 911 134	4 717 691
Résultat exercice	167 156	193 444
Subvention d'investissmt.		
Subvention d'investissement	125 771	131 717
Cptes de liaison long terme		
Comptes de liaison long terme	-	-
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	6 346 395	6 185 185
* PROV./ RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	19 037	43 216
Provisions pour charges	-	-
TOTAL II	19 037	43 216
* FONDS		
Fonds Dédiés sur lég et don.	-	-
TOTAL III	-	-
* DETTES		
Emprunts et dettes établ.créd	1 736 842	1 842 105
Découverts et concours bancaires	-	19 259
Emprunts et dettes diverses	2 131	2 230
Av.& acptes recus/prestations	-	-
Dettes de fonctionnement		
Dettes fournisseurs/cpts rat.	195 991	169 686
Dettes fiscales et sociales	52 994	57 190
Autres	-	-
Dettes diverses		
Dettes/immob.et cptes rattac.	8 803	11 257
Dettes fiscales et sociales	81 613	92 648
Autres dettes	1 391 342	869 224
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	2 158 051	1 771 228
TOTAL IV	5 627 767	4 834 827
Excédent de l'ex.à reverser		
Excédent de l'ex. à reverser		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF	11 993 200	11 063 228

André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

Etats de synthèse au 30/06/2019

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR

EURO

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	2 004 188	1 968 281
Produits des activités annexes	76 159	77 718
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	135 059	141 786
Autres produits gestion courante	1 102 696	1 101 719
Reprise de provisions & transfert de charges	28 235	29 713
Total produits fonctionnement	3 346 337	3 319 216
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	501 872	522 323
Charges sociales et fiscales	278 109	290 803
Charges connexes	-	-
Autres rémunérations	-	-
Personnel extérieur	-	-
Honoraires (concours perm.)	236 177	186 101
Consommations	1 704 539	1 075 339
Services extérieurs	202 875	239 212
Autres services extérieurs	387 161	392 646
Impôts, taxes et versements assimilés	10 891	10 679
Autres charges courantes gestion	273 210	224 870
Dotations Amortissements & Provisions	186 871	191 366
Total charges fonction.	3 781 705	3 133 340
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	- 435 368	185 876
Produits financiers	6 322	5 237
Autres produits financiers	19 115	7 737
Reprise/ Amortissements & provisions	-	-
Charges financières	30 304	32 046
Dotations Amortissements & Provisions	-	-
Résultat financier	- 4 867	- 19 072
RESULTAT COURANT	- 440 235	166 804
Produits exceptionnels	-	-
Produits Cession Eléments Cédés	605 500	4 620
Reprise/ Amortissements & provisions	35 479	24 900
Quote-Part subventions d'investissements	5 946	5 946
Charges exceptionnelles	11 300	7 737
Dotations Amortissements & Provisions	-	-
Val.Net.Comptable Eléments Cédés	27 137	82
Résultat exceptionnel	608 488	27 647
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	1 096	1 007
Reprise déficit antérieur		
RESULTAT DE L'EXERCICE	167 156	193 444

André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

Etats de synthèse au 30/06/2019

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR

EURO

COMPTE DE RESULTAT (FONCTIONNEMENT)

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	15 688	16 820
Produits des activités annexes	71 616	77 718
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	52 004	56 663
Autres produits gestion cour.	1 102 308	1 099 032
Reprise de provisions & transfert de charges	22 184	25 393
Total produits fonctionnement	1 263 801	1 275 627
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	275 841	295 889
Charges sociales et fiscales	156 262	164 297
Personnel extérieur	-	-
Honoraires (concours perm.)	36 885	36 470
Consommations	95 281	104 533
Services extérieurs	102 329	126 915
Autres services extérieurs	227 086	234 041
Impôts,taxes et vers. assim.	10 008	9 521
Autres charges courantes gest	97 514	102 339
Dot. Amortiss. & Provisions	117 590	119 224
Total charges fonction.	1 118 794	1 193 227
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	145 006	82 399
Produits financiers	1 758	1 037
Autres produits financiers	19 115	7 737
Reprise/amort. & provisions	-	-
Charges financières	15 195	16 048
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Résultat financier	5 678	- 7 273
RESULTAT COURANT	150 684	75 126
Produits exceptionnnels	-	-
Produits Cession Eléments Cédés	600 000	4 620
Reprise/amort. & provisions	-	24 900
Quote-part Subvent. Investissements	2 973	2 973
Charges exceptionnelles	-	-
Dot. Amortiss. & Provisions	11 300	7 737
Val.Net.Comptable Eléments Cédés	27 137	82
Résult. exceptionnel	564 536	24 674
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	-	-
Reprise déficit antérieur		
RESULTAT DE L'EXERCICE	715 220	99 800

André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

Etats de synthèse au 30/06/2019

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE D'OR

EURO

COMPTE DE RESULTAT (DEGATS)

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits des prestations	1 988 500	1 951 461
Produits des activités annexes	4 543	-
Production immobilisée	-	-
Subventions de fonctionnement	83 055	85 123
Autres produits gestion cour.	388	2 686
Reprise de provisions & transfert de charges	6 051	4 320
Total produits fonctionnement	2 082 536	2 043 590
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Rémunérations du personnel	226 031	226 435
Charges sociales et fiscales	121 847	126 507
Personnel extérieur	-	-
Honoraires (concours perm.)	199 292	149 632
Consommations	1 608 178	967 056
Services extérieurs	101 626	116 047
Autres services extérieurs	160 076	158 605
Impôts,taxes et vers. assim.	883	1 158
Autres charges courantes gest	175 696	122 531
Dot. Amortiss. & Provisions	69 281	72 142
Total charges fonction.	2 662 911	1 940 113
RESULTAT DE FONCTIONNEMT.	- 580 375	103 477
Produits financiers	4 564	4 199
Reprise provisions & transf.C	-	-
Charges financières	15 109	15 998
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Résultat financier	- 10 545	- 11 799
RESULTAT COURANT	- 590 920	91 678
Produits exceptionnnels	-	-
Produits Cession Eléments Cédés	5 500	-
Reprise/amort. & provisions	35 479	-
Quote-Part subvent° investissements	2 973	2 973
Charges exceptionnelles	-	-
Dot. Amortiss. & Provisions	-	-
Val.Net.Comptable Eléments Cédés	-	-
Résult. exceptionnel	43 952	2 973
Reprise excédent antérieur		
Impôts sur les sociétés pers.morales non lucratives	1 096	1 007
Reprise déficit antérieur		
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 548 064	93 644

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 11 993 199,76 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 167 156,37 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 15 novembre 2019 par le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

  * Concession, logiciels et brevet : 1 à 5 ans
  * Agencements Terrains : 10 ans
  * Constructions : 8 à 60 ans
  * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
  * Matériel et outillage : 3 à 10 ans
  * Matériel de transport : 5 ans
  * Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
  * Mobilier : 5 à 10 ans

- Stocks : pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu pour valoriser le stock de marchandises.
- Provisions : toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de la Fédération à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.
- Charges à payer au titre des dégâts de gibiers : la charge à payer à la date de clôture concerne les dossiers des exercices antérieurs non encore soldés et les dossiers de la campagne 2018/2019 qui seront indemnisés dès que les cours des matières premières objet des dégâts auront été arrêtés. A la date de clôture, comme les cours définitifs n'étaient pas fixés, les prix qui ont été retenus sont ceux issus des barèmes moyens arrêtés en CNI ou à défaut les cours du marché. S'agissant des quantités indemnisées, ce sont celles issues de l'estimation ou à défaut des déclarations provisoires et des déclarations de perte de récolte qui ont été retenues. En l'absence d'estimation, le montant des demandes a été retenu après abattement du taux de réalisation moyen des exercices précédents.

ANNEXE

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : NON APPLICABLE

Frais de recherche : NON APPLICABLE

Fonds commercial : NON APPLICABLE

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	68 744,43	295,20	-	69 039,63
Immo. corporelles	4 691 261,99	74 878,42	709 662,29	4 056 478,12
Immo. financières	4 104 932,50	1 503 706,50	1 500,00	5 607 139,00
TOTAL	8 864 938,92	1 578 880,12	711 162,29	9 732 656,75
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles	66 008,09	2 026,55	-	68 034,64
Immo. corporelles	1 424 071,96	184 844,55	682 525,23	926 391,28
Autres immo. financ,	-	-	-	-
TOTAL	1 490 080,05	186 871,10	682 525,23	994 425,92

Conformément aux règles comptables les contrats de capitalisation ont fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières pour un montant de 5 500 000 €.
En date du 30 juin 2019, ces contrats révèlent une plus-value latente de 267 589,95€.

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d' 1 an
Actif immobilisé	1 950,00	1 950,00	-
Créances Clients et Cptes rattachés	1 233 607,23	1 233 607,23	
Autres et charges d'avance **TOTAL**	133 396,38	133 396,38	-
	1 368 953,61	1 368 953,61	-

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Clients Factures à établir ..... 4 542,86 Euros
Fournisseurs RRR à obtenir ..... 201,96 Euros
Etat produits à recevoir ..... 10 418,00 Euros
Autres produits à recevoir ..... 5 313,00 Euros
Banques produits à recevoir ..... 1 366,83 Euros

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges constatées d'avance ordinaires liées à l'exploitation normale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

ANNEXE

Charges à répartir : NON APPLICABLE

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions :

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	43 216,29	11 300,00	35 479,00	19 037,29
TOTAL	43 216,29	11 300,00	35 479,00	19 037,29

Etat des dettes :

	Mont. brut	A 1 an au +	plus 1 an - 5ans	A + de 5 ans
Etabliss. de crédit Dettes	1 738 472,80	106 893,86	421 052,64	1 210 526,30
financières diverses	500,00	500,00	-	-
Fournisseurs	195 991,25	195 991,25	-	-
Dettes fisc. & sociales	134 607,34	134 607,34		-
Dettes Immobilisations et comptes rattachés Autres	8 803,08	8 803,08	-	-
dettes	1 391 341,88	1 391 341,88	-	-
Produits const. d'av.	2 158 050,68	2 158 050,68	-	-
TOTAL	5 627 767,03	3 996 188,09	421 052,64	1 210 526,30

Emprunts souscrits en cours d'exercice.....0,00 Euros
Emprunts remboursés sur l'exercice ..... 105 263,16 Euros

Dettes représentées par des effets de commerce : NON APPLICABLE

Charges à payer incluses dans les dettes du bilan :

Emprunts et dettes établissements de crédit Euros ..... 1 630,70 Euros
Fournisseurs ..... 113 750,86 Euros
Dettes fiscales et sociales..... 83 827,43 Euros
Autres dettes ..... 1 363 688,82 Euros

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'activité ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or.

ANNEXE

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits de fonctionnement :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : NON APPLICABLE

La fédération n'est pas fiscalisée.

Autres éléments significatifs :

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or met à disposition, à titre gratuit, auprès de la Fédération régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté son personnel pour 150 heures par an. Au-delà de ces 150 heures, la mise à disposition du personnel est facturée. La facture au 30 juin 2019 établie par la fédération s'élève à 2 132,24€

5. AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants : NON APPLICABLE

Effectif moyen :

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres ……	6	
Agents de maîtrise & Techniciens ……	6	
Employés ……	5	
Apprentis	0	
TOTAL ……	16	-

Engagements donnés :

Effets escomptés non échus..... Euros
Avals & cautions ..... Euros
Crédit-bail mobilier ..... Euros
Crédit-bail immobilier ..... Euros
Autres engagements..... Euros

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite ne sont pas recensés dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019
Un contrat a été souscrit auprès d'un organisme extérieur.

Dettes garanties par des suretés réelles :

	Dettes Garanties	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 736 842,10	1 600 000,00
Dettes fournisseurs et autres	-	-
TOTAL	1 736 842,10	1 600 000,00

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE-D'OR
Exercice clos 30/06/2019
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2019

Aux membres,

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE COTE-D'OR
RD 105 – Les Essarts – CS 10030
21490 NORGES LA VILLE

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente un rapport sur les conventions règlementées dont j'ai été avisée. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R-225-30 du code de commerce, j'ai été avisée que les opérations suivantes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne Franche-Comté**

Dans laquelle Monsieur Pascal Sécula, Président et Monsieur Michel Chalumeau, administrateur de votre Fédération sont également et respectivement Président et Administrateur.

- Chacune des Fédérations départementales est amenée à mettre à disposition, à titre gratuit, son personnel à hauteur de 150h par an pour le fonctionnement de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté.
  Au-delà de ce quota de 150 heures, les heures effectuées au cours de cet exercice par les salariés de votre Fédération ont été valorisées sur la base du taux horaire majoré des charges sociales et

ont fait l'objet d'une facturation pour un montant de 2132.24 € à la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne Franche-Comté.

- **Avec les administrateurs de votre Fédération**

Des frais de déplacement ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs et conformément à la réglementation applicable aux fédérations départementales des chasseurs.

Henri BORDET	1 736 €	Stéphane PIGUET	541 €
Michel CHALUMEAU	2 674 €	Dominique RIGAUD	3 848 €
Yves LAMBERT	1 150 €	Alain ROUSSEAU	373 €
Michel MONOT	1 401 €	Jean-Philippe SANZ	1 717 €
Gérard MUTIN	759 €	Bernard SIRDEY	1 074 €
Dominique NAULOT	130 €		

Fait à Fontaine les Dijon, le 09/04/2021

Le commissaire aux comptes

Marie-France PERRIN

Membre de la Compagnie Régionale

des commissaires aux comptes de Dijon

COMPTE-RENDU
de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 13 AVRIL 2019

- Accueil par le Président

- Composition du Bureau de l'AG : idem au Bureau du Conseil d'Administration.

- Rappel quant à la possibilité de vote individuel (délai d'inscription : 11h30)

- Remerciements aux personnalités présentes en tribune et dans la salle dont,
  Monsieur Eric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, représentant Monsieur le Préfet de Région ; Monsieur François PATRIAT, Sénateur de la Côte-d'Or, conseiller spécial du Président de la République pour la chasse ;
  Monsieur Claude CARRE, représentant le Maire de Norges-la-Ville ;
  Monsieur Antoine DERIEUX, Direction régionale de l'ONCFS ;
  Madame Michèle BROSSE, service chasse Direction Départementale des Territoires ;
  Monsieur DURAND, Directeur-adjoint Départemental des Territoires ; Monsieur Philippe MARTIN, représentant le Directeur départemental de l'Office National des Forêts ;
  Monsieur Hubert LEFRANC, Vice-président de l'AFMT.

- Rappel des personnalités représentées ou excusées

- Minute de silence en mémoire des adhérents et compagnons de chasse disparus (Présidents de Sociétés de chasse) avec mention particulière à l'attention de J-M BELIN

- Rapport moral du Président Pascal SECULA
- Rapport d'Activités, par Michel MONOT (Secrétaire Fédéral)

- Comptes de Résultat et Bilans fédéraux, au 30 juin 2018 (M. Jean-Claude ANDRE, Expert-comptable)
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels et sur les Conventions réglementées, au 30 juin 2018 (Mme Marie-France PERRIN)

- Intervention du Sénateur François PATRIAT sur la réforme de la chasse
- Intervention du Président SECULA sur la réforme de la chasse

- Présentation des budgets prévisionnels 2019-2020 par Jean-Philippe SANZ (Trésorier) pour la partie "Fonctionnement", et par Dominique RIGAUD (Vice-président) pour la partie "Dégâts" et "Budget consolidé"

- Présentation du choix de la résolution à adopter concernant le budget prévisionnel Dégâts (solution 1 ou solution 2) valorisation ha bois/ha plaine, par Pascal SECULA (Président)
- Présentation des différentes propositions de cotisations et de prix de bracelets 2019-2020, soumises à approbation, par Pascal SECULA (Président)

  - Budget Dégâts
    - Affiliation titulaire plan de chasse : portée à 70 €
    - Bracelet sanglier hors parc : solution 1 : porté à 40 € porté à 60 € pour points noirs
    - Contribution territoriale :solution 1 : encadrée 0,20 € → 4,50 €
      solution 2 : encadrée 0,20 € → 5,50 €
    - Bracelet sanglier hors-parc inchangé à 40 €
    - Bracelet sanglier parc agréé : inchangé à 10 €
    - Bracelet chevreuil : changé à 25 €
    - Bracelet cerf CEMC2 : changé à 600 €
    - Bracelet cerf CEMC1 : changé à 490 €
    - Bracelet cerf CEMD (daguet) : inchangé à 250 €
    - Bracelet CEMC (cerf de vénerie) : inchangé à 495 €
    - Bracelet CEF (biche) : inchangé à 125 €
    - Bracelet CEIJC (jeunes cervidés) : inchangé à 85 €
    - Bracelet CEF/CEIJC (biche/jeunes cervidés ; fusionné) : inchangé à 105 €

  - Budget Fonctionnement
    - Timbre fédéral : inchangé à 70 €
    - Timbre fédéral jeune chasseur – de 21 ans : inchangé à 1 €
    - Timbre fédéral nouveau chasseur – de 21 ans & 1ère validation nationale : 1 €
    - Timbre fédéral nouveau chasseur + de 21 ans & 1ère validation nationale : 30 €
    - Timbre fédéral temporaire : 9 jours : inchangé à 35 € ; 3 jours : inchangé à 18 €
    - Timbre fédéral temporaire nouveau chasseur : 9 jours à 18 € ; 3 jours à 9 €
    - Timbre départemental Grand Gibier : changé à 5 €
    - Timbre départemental Grand Gibier – de 21 ans : inchangé à 1 €
    - Timbre départemental Grand Gibier temporaire : 9 jours à 10,50 € ; 3 jours à 7,50 €
    - Timbre dépt. Grand Gibier temp. 1ère validation : 9 jours à 5,25 € ; 3 jours à 3,75 €
    - Contrat service petit gibier à l'hectare de plaine : inchangé à 0,10 €/Ha

- Proposition dates d'ouverture et fermeture 2019-2020 par Michel CHALUMEAU (Vice-président) :
  1er juin : battue du sanglier avec autorisation préfectorale et chasse individuelle sanglier et chevreuil et le daim (approche et affût) sans autorisation, chasse individuelle du renard ;
  21 août/31 janvier : oiseaux d'eau & migrateurs ;
  31 août/11 novembre : caille & tourterelle des bois ;
  17 septembre/10 février : pigeons & grives ;
  16 septembre : ouverture générale ;
  16 septembre/20 février : bécasses, pigeon ;

16 septembre/31 décembre : perdrix & faisans ;
29 septembre/20 octobre : lièvre ;
1er juin : chasse à l'approche sanglier, chevreuil
1er septembre : cerf et mouflon à l'approche ;
12 octobre : cerf, chevreuil & daim en battue ;
28 février : fermeture générale ;
15 septembre/31 mars : vénerie (décret ministériel)

- Présentation du projet ERE (éducation relatif à l'environnement) par Jean-Philippe SANZ

- Procédure du scrutin :
  - Annonce des voix inscrites : **3.049** voix territoires (2.968 n_{-1})
  - Voix individuelles recensées : **646** voix individuelles ayant des pouvoirs (767 n_{-1})
  - Voix individuelles enregistrées ce matin : **21** (9 n_{-1})
  - Voix exprimables : **3.716** = 3.049 + 646 + 21 (3.744 n_{-1})

Les voix *pour* sont comptabilisées par déduction des voix *contre* et des *abstentions*.

- Votes des résolutions :

1ère résolution : approbation du PV de l'AGO 21/04/2018, approbation des comptes au 30/06/2018, quitus accordé au C.A. pour sa gestion

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

2ème résolution : résultat 2017-2018 de **+** 193.443,54 € affecté en report à nouveau

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

3ème résolution : approbation des opérations telles que présentées dans le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes portant sur les conventions entre la Fédération et ses Administrateurs

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

4ème résolution : approbation du budget prévisionnel 2019-2020 à l'équilibre (budget fonctionnement + budget dégâts + cotisations statutaires)

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

5ème résolution : adoption projet ERE

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

6ème résolution : adoption du choix concernant le financement du budget dégâts

279 voix contre
22 voix abstention
3.415 voix pour : **résolution adoptée**

7ème résolution : Calcul de la participation des territoires

Choix 1 : maintien du ratio plaine/bois (1 ha plaine = 1 ha bois)
1.464 voix pour
Choix 2 : ratio plaine/bois porté à 7 ha plaine = 1 ha bois
2.252 voix pour : **résolution adoptée**

8ème résolution : isolement des territoires points noirs

0 voix contre
158 voix abstention
3.558 voix pour : **résolution adoptée**

9ème résolution : remplacement bracelets sangliers prélevés avant la date d'ouverture générale

130 voix contre
0 voix d'abstention
3.586 voix pour : résolution adoptée

10ème résolution : ratification des dates d'ouverture et de fermeture telles que présentées hors les dates fixées nationalement

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

11ème résolution : ratification de la cooptation de Monsieur Grégory NAVARRE comme administrateur à la suite du décès de Monsieur Jean-Marc BELIN

0 voix contre
0 voix abstention
Unanimité des voix pour : **résolution adoptée**

- Questions diverses

- Discours de clôture du Président Pascal SECULA
- Discours de clôture de Monsieur Eric PIERRAT
- Remise de la Médaille d'Honneur FNC et de la médaille fédérale à Monsieur Jean-Marc BELIN – à titre posthume – à son épouse Madame Jeannine BELIN
- Trompes de chasse (Rallye des Trompes de l'Ouche) puis banquet annuel lors duquel sont remises les médailles d'Honneur de la Fédération.

BUDGET DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS 2020-2021

	Réalisé 2018/2019	Budget 2019/2020	Budget 2020/2021
Indemnisation dégâts	1 540 950	1 060 000	1 300 000
Vacations estimateurs et indemnités Km	233 206	268 000	216 000
Achats Marchandises	65 933	52 400	55 000
Achats bracelets cervidés et sangliers	42 902	42 500	41 400
Fonctionnement et petit équipement	186 074	198 000	194 800
Frais administratifs et bancaires	3 743	4 000	3 700
Communication	124 690	147 100	143 900
Locaux Dijon	1 948	0	0
Locaux Norges-La-Ville	26 769	25 500	28 500
Honoraires	66 880	87 800	72 000
Assurances	12 006	13 000	13 200
Documentation	3 267	5 000	3 500
Cotisations (FRC, FNC, SNCF, …)	72 789	9 500	9 500
Vie Associative (loc. AG, CTL, Secteurs)	18 718	18 000	25 200
Ferme Petite Montagne	17 519	10 700	10 800
Bail emphythéotique Site Formations	257	300	300
Clôtures fédérales	25 203	10 500	10 500
Clôtures : subvention à l'achat	33 486	17 900	18 000
Clôtures : conventions (subv. à l'entretien)	66 027	90 000	80 000
Veille sanitaire GG	31 007	35 000	35 000
Veille sanitaire - SAGIR PG	1 696	2 500	2 500
Frais de déplacements (Permanents)	23 298	19 000	21 300
Frais de déplacements (CA)	20 336	25 000	25 000
Frais de réception	20 732	26 300	23 800
Subventions - appel à projet GG	40 010	33 400	33 400
Projets Petits Gibiers	145 322	170 600	169 800
Impôts et taxes	6 979	12 500	13 500
Intérêts emprunt MCN	30 217	28 500	26 800
Frais de personnel	673 192	694 200	727 200
Divers	7 778	2 300	1 500
Investissements (amortissements)	180 925	185 400	179 700
Investissements ERE (amortissements)	0	26 700	40 800
TOTAL CHARGES	3 723 859	3 321 600	3 526 600

	Réalisé 2018/2019	Budget 2019/2020	Budget 2020/2021
Contrats de service PG	5 473	5 400	5 400
Ventes diverses de marchandises	63 414	53 300	55 000
Bracelets : sangliers	*725 000*	*720 000*	*930 000*
Participations des territoires	*422 111*	*638 600*	*235 900*
Avoirs sur réattributions Sangliers N-1	*0*	*0*	*0*
Sous-total Massifs Sangliers	1 147 111	1 358 600	1 165 900
Bracelets : Cervidés	379 990	350 200	340 500
Bracelets : Chevreuils	280 560	337 500	335 500
Bracelets : Sangliers parcs	11 640	11 600	10 000
Timbre Départemental Grand Gibier	161 069	37 000	28 500
TNGG (fonds spécial de péréquation)	82 860	0	0
Participations des candidats (permis)	4 182	4 000	4 000
Subvention Conseil Régional	10 000	10 000	10 000
Subvention ECO-CONTRIBUTION			40 000
Contributions Financières FNC Réforme Chasse	0	196 400	196 400
Dommages et intérêts s/transactions	1 070	3 000	1 000
Cotisations fédérales (permis)	804 636	739 200	821 800
Contribution projet MCN	111 630	0	0
Subvention Guichet Unique (droit de timbre)	42 004	43 000	42 000
Recettes annexes Guichet Unique	47 533	50 000	51 000
Affiliations Stés de Chasse à FDC	98 350	98 500	98 000
Produits divers et exceptionnels	56 776	18 600	16 100
Revenus financiers	6 322	5 300	5 500
TOTAL PRODUITS	3 314 619	3 321 600	3 226 600
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**576 396**	**0**	**0**
RESULTAT CONSOLIDE	**167 156**	**0**	**-300 000**
UTILISATION FONDS ASSOCIATIFS	**0**	**0**	**300 000**
RÉSULTAT FEDERATION	**167 156**	**0**	**0**

RÉSOLUTIONS SOUMISES
A l'Approbation du
Conseil d'Administration du 25 mai 2020

Résolution n° 1

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des statuts en application de l'Arrêté Ministériel du 11 février 2020 portant modèle des statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs, adopte ses nouveaux statuts.

Résolution n° 2

Le Conseil d'Administration approuve le budget consolidé 2020-2021, caractérisé par un total de charges de 3 526 600€ et un total de produits de 3 226 600€ représentant une perte de 300 000€, à cet effet, il sera utilisé des fonds associatifs à hauteur de 300 000€ pour assurer l'équilibre du budget. Le Conseil d'Administration approuve également le montant des cotisations statutaires.

Résolution n° 3

Pour contribuer au financement du budget, le Conseil d'Administration adopte les dispositions suivantes :

- Timbre Départemental Grand Gibier annuel maintenu à 5€ et décliné, dans ses différentes variantes, selon les mêmes modalités que les saisons précédentes,
- **Budget total à financer de la contribution territoriale s'élevant à 235 900€** (chaque plan de chasse se voit affecter une contribution / hectares calculée d'après sa densité d'attribution aux 100 hectares recalculés (bois + 1/7 de prairie et culture) comparée à la moyenne départementale ; le coefficient obtenu est multiplié par la contribution/ha moyenne du département),
- et,
  - bracelets Sangliers déclinés en trois prix :
    - **70€ (rouge)** : 1/3 des bracelets attribués aux plans de chasse qui ont les plus fortes densités d'attributions sanglier
    - **50€ (orange)** : 1/3 des bracelets attribués aux plans de chasse qui ont les densités d'attributions sanglier intermédiaires
    - **30€ (vert)** : 1/3 des bracelets attribués aux plans de chasse qui ont les plus basses densités d'attributions sanglier
  - bracelets Grands Cervidés :
    - bracelets "coiffés" maintenus au prix de 250€ pour les Cerfs "daguets", maintenus à 490€ pour les Cerfs C1, 600€ pour les Cerfs C2 et 545€ pour les Cerfs coiffés Indifférenciés,
    - bracelets **Biches portés au prix de 160€**,
    - bracelets **Jeunes Cervidés portés au prix de 110€**,
    - bracelets **"Biches - Jeunes indifférenciés" portés au prix de 135€**,
  - bracelets Chevreuils maintenus au prix de 25€.

Résolution n° 4

Afin d'accompagner la prévention et la lutte contre les dégâts de sangliers avant l'ouverture de la chasse "au bois", le Conseil d'Administration approuve la résolution suivante :
Quel que soit le territoire et quel que soit le mode de chasse pratiqué, battue ou chasse individuelle, tous les sangliers prélevés à la chasse entre le 1er juin et le 16 octobre inclus, pourront, sur demande, être remplacés jusqu'à hauteur de l'attribution initiale du plan de chasse concerné, au prix de 10€ par bracelet remplacé.
La demande devra être formulée avant la date d'ouverture citée ci-dessus.

Résolution n° 5

Les réattributions sangliers étudiées lors de la CTL de décembre et les réattributions suivantes seront facturées au prix unique de 30 euros.

Résolution n° 6

Le Conseil d'Administration ratifie la proposition des dates d'ouvertures et de fermetures telles que présentées, hors les dates d'ouvertures et de fermetures fixées par arrêtés ministériels.

Résolution n° 7

En application de l'article 5 al. 32 et 36 des statuts fédéraux, le Conseil d'Administration ratifie la cooptation de M. Bernard DUGIED prononcée par le Conseil d'Administration fédéral du 15 novembre 2019, en remplacement, jusqu'au terme du mandat en cours, le 30 juin 2022, de M. Michel JACQUINOT.

PROPOSITIONS POUR VOS COTISATIONS 2020-2021

Affiliation des territoires (Plan de Chasse, adhésion volontaire, …)	70 €

Contribution territoriale - budget total à financer (chaque plan de chasse se voit affecter une contribution / hectare calculée d'après sa densité d'attribution sanglier aux 100 hectares recalculés (bois + 1/7 de prairie et culture) comparée à la moyenne départementale ; le coefficient obtenu est multiplié par la contribution/ha moyenne du département)	235 900 €

Prix du bracelet Sanglier vert		30 €
Prix du bracelet Sanglier orange		50 €
Prix du bracelet Sanglier rouge		70 €
Prix du bracelet Sanglier parc (agréé)		10 €
Prix du bracelet Chevreuil		25 €
Prix du bracelet Cerf	CEMC2	600 €
	CEMC1	490 €
	CEMD - Daguets	250 €
	CEMC - Cerfs de vénerie	545 €
	CEF - Biche	160 €
	CEIJC - Jeune	110 €
	CEIFJC - Biche/Jeune indifférencié	135 €

Prix du Contrat de Services Petit Gibier (à l'Ha de plaine)	0,10€/Ha

Prix du Timbre Fédéral - Validation annuelle		70 €
Prix du Timbre Fédéral - Validation temporaire	9 jours	35 €
	3 jours	18 €

Prix du Timbre Fédéral "Nouveau Chasseur" ; 1ère validation annuelle		30 €
Prix du Timbre Fédéral - Validation temporaire départementale "Nouveau Chasseur" ; 1ère validation	9 jours	18 €
	3 jours	9 €

Timbre Départemental Grand Gibier - Validation annuelle		5 €
Timbre Départemental Grand Gibier Validation temporaire	9 jours	3,50 €
	3 jours	2,50 €
Timbre Départemental Grand Gibier 1ère validation - Validation temporaire	9 jours	1,75 €
	3 jours	1,25 €